

OLD BRIDGE MINERALS, INC
ALGICIDE DE CRYSTAUX FINS DE SULFATE DE CUIVRE

PRINCIPE ACTIF:

Cuivre, présent sous forme de sulfate de cuivre pentahydraté*	99,0%
Autres ingrédients.....	1,0%
Total	100,0%
*Équivalent cuivre métallique.....25,2%	

Cette étiquette est destinée seulement pour la vente ou l'utilisation au Canada
Ce n'est pas un étiquetage convenable pour l'utilisation ou la vente aux États-Unis

UTILISATION COMME ALGICIDE

COMMERCIAL
SOLIDE



DANGER POISON

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 30501
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 22,7KG.

Pour de l'information technique et la fiche technique santé-sécurité visiter notre site Web:
www.oldbridgechem.com

OLD BRIDGE MINERALS, INC.
554 Waterworks Rd., Old Bridge, New Jersey 08857
Téléphone:1-732-727-2225

FAIT AUX ÉTATS-UNIS
ONU
5M2/Z23/S/96
POLLUANT MARIN

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT,
solide, n.s.a
(SULFATE DE CUIVRE), ONU 3011, RQ
OLD BRIDGE MINERALS, INC.
POLLUANT MARIN

UTILISATION COMME ALGICIDE

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être employé strictement selon la méthode autorisée. S'adresser aux autorités fédérales et provinciales de réglementation des pesticides concernant les permis d'utilisation requis.

À USAGE RESTREINT: Pour la lutte contre les algues dans les réservoirs d'approvisionnement en eau des municipalités (eau potable avant d'être purifiée pour la consommation). Pour les applications dans l'eau destinée à servir d'eau potable, ces eaux doivent recevoir un traitement supplémentaire et distinct applicable à l'eau potable.

NE PAS appliquer plus de 1,0 ppm de cuivre métallique dans les eaux suivantes: bassins industriels et agricoles, réservoir d'eau, étangs, mares-réservoirs, lagunes et réservoirs d'entreposage d'eau potable, , puits, fossés, réservoirs de boue ou réservoirs d'eau potable pour animaux.

NE PAS appliquer ou permettre le déversement ou l'eau de ruissellement dans les lacs, les cours d'eau ou les étangs. Ne pas appliquer dans les zones fréquentées par la faune.

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes, soit directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

PULVÉRISATION SUR LA SURFACE DES EAUX

Dissoudre l'Algicide de Crystaux Fins de Sulfate de Cuivre dans l'eau et pulvériser la solution à partir d'un bateau. Éviter la dérive de l'épandage vers les occupants du bateau et vers les zones non ciblées. La direction du vent ainsi que la vitesse et la direction du bateau doivent être prises en considération pour éviter toute dérive.

TRAINEMENT DE SACS EN TOILE DE JUTE SOUS L'EAU

Placer une quantité mesurée de l'Algicide de Crystaux Fins de Sulfate de Cuivre dans des sacs en toile de jute pour couvrir le volume d'eau à traîner et traîner-les dans l'eau à l'arrière un bateau. Commencer près du rivage et procéder vers l'extérieur. La trajectoire du bateau devrait couvrir une distribution uniforme. Continuer jusqu'à ce que tout l'Algicide de Crystaux Fins de Sulfate de Cuivre dans soit dissous.

TAUX À UTILISER: Appliquer un taux de 5,05 à 7,07 kg/ha par mètre de profondeur d'eau.

La concentration désirée de sulfate de cuivre pentahydraté dans l'eau est de 0,5 à 0,7 ppm.

Ajuster le taux en fonction de la profondeur de l'eau. **NE PAS** appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes, soit directement ou par dérive.

Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

ATTENTION: Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.

DANS LES EAUX CLOSES: Utiliser dans les étendues d'eau qui sont situées à l'intérieur de la propriété de l'utilisateur et qui ne se déversent pas au-delà des limites de la propriété.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Pulvérisation sur la surface des eaux

Dissoudre l'Algicide de Crystaux Fins de Sulfate de Cuivre dans l'eau et pulvériser la solution à partir d'un bateau. Éviter la dérive de l'épandage vers les occupants du bateau et vers les zones non ciblées. La direction du vent ainsi que la vitesse et la direction du bateau doivent être prises en considération pour éviter toute dérive.

Trainement de sacs en toile de jute sous l'eau

Placer une quantité mesurée de l'Algicide de Crystaux Fins de Sulfate de Cuivre dans des sacs en toile de jute pour couvrir le volume d'eau à traîner et traîner-les dans l'eau à l'arrière un bateau. Commencer près du rivage et procéder vers l'extérieur. La trajectoire du bateau devrait couvrir une distribution uniforme. Continuer jusqu'à ce que tout l'Algicide de Crystaux Fins de Sulfate de Cuivre soit dissous.

TAUX À UTILISER: Appliquer un taux de 5,05 à 7,07 kg/ha par mètre de profondeur d'eau. La concentration désirée de sulfate de cuivre pentahydraté dans l'eau est de 0,5 à 0,7 ppm. Ajuster le taux en fonction de la profondeur de l'eau. **NE PAS** appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes, soit directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les milieux aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. **NE PAS** appliquer par voie aérienne.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PEUT PROVOQUER DE L'IRRITATION CUTANÉE ET OCULAIRE

PEUT CAUSER UNE ULCÉRATION DU NEZ ET DE LA GORGE

Éviter tout contact de la poudre avec de l'acétylène

Conserver dans un endroit bien aéré et sec

Utiliser un masque anti-poussière approuvé

Éviter le contact prolongé avec la peau

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques lors des activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Ne porter jamais de verre de contact lors de la manipulation des produits chimiques.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit.

Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser.

Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée

2024-1249
2024-04-19

est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente
En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.
Ne pas appliquer ou permettre le rejet dans les lacs, les eaux courantes ou les étangs avec écoulement. Ne pas appliquer dans les zones fréquentées par la faune.

ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Ne pas réutiliser les contenants vides. Si un contenant est endommagé, mettre le contenant dans un sac en plastique. Pelleter tout déversement dans un sac en plastique et sceller-le avec du ruban. Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux.

ÉLIMINATION

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
Rendre le contenant inutilisable.
Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.